

Chastre, le 29 mai 2009

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M.

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **le 9 juin 2009 à 20 heures** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2009 : approbation (vote)
2. C.P.A.S.
 - a) Comptes de l'exercice 2008 : approbation (vote)
 - b) Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2009 : approbation (vote)
3. Urbanisme : permis de lotir GOBERT, avenue du Castillon : aménagement trottoir : décision (vote)
4. Cultes :
 - a) Fabrique d'église de Chastre : compte 2008 : avis (vote)
 - b) Fabrique d'église de Blanmont : compte 2008 : avis (vote)
5. Intercommunales :
 - a) SEDILEC-SEDIFIN : montée en puissance dans le capital de SEDILEC - réduction des fonds propres : décision (vote)
 - b) SEDILEC : Assemblée générale : ordre du jour : décision (vote)
 - c) SEDIFIN : Assemblée générale : ordre du jour : décision (vote)
 - d) I.B.W. : Assemblée générale : ordre du jour : décision (vote)
6. Sens uniques limités : avis CCATM : information

HUIS CLOS

7. Personnel enseignant : - démission : acceptation (vote)
- désignation : ratification (vote)
- écartement pour raisons médicales : information
8. Canal Zoom : représentant communal : désignation (vote)
9. I.E.C.B.W. : représentants communaux : désignation (vote)

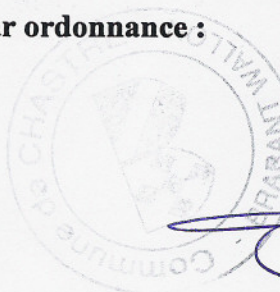
Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Par ordonnance :

Le Bourgmestre,

C. JOSSART



C. Jossart